

Compte rendu de réunion du Conseil Municipal

du 02 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept, le lundi 02 octobre, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de PIZAY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le mercredi 27 septembre 2017, sous la présidence de Monsieur Marc GRIMAND, Maire.

Etaient présents : Mesdames Brigitte AVOSCAN (*à partir de 20 h*), Isabelle LORIZ, Martine POTHIN ; Messieurs Olivier ANSELME, Charles BOUCHARD, Vincent BRUN, Jean-Louis GAGNEUX, Marc GRIMAND, Jean-Michel JOSSERAND, Bruno LEBLANC, Yves SELIGOUR, Chung Tong WONG.

Etaient excusés : Mme Frédérique LIGER et M. Frédéric LOZANO

Etait absent : M. Pascal VASSEUX.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : **Mme Martine POTHIN** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h37 et après validation, à l'unanimité, du compte rendu de la séance du 27 juillet 2017, donne lecture de l'ordre du jour.

1. Commissions communales – Point sur les dossiers en cours

Urbanisme (Jean-Louis GAGNEUX)	<ul style="list-style-type: none"> • Ancienne Ferme Hayez (route de Sainte Croix) : Réception du document d'arpentage. Dossier chez maître FORAY, afin d'acquérir le petit terrain classé emplacement réservé, à l'€uro symbolique pour aménagement du carrefour. Poteau EDF à retoucher (à voir avec le SIEA). • Ancien café Besset : 1 arbre à replanter. • Lotissement du Giroud : Transaction Barbet en cours chez maître FORAY pour la réalisation de l'aire de retournement <i>Le plan global de la zone a été réceptionné en Mairie. Marc GRIMAND annonce qu'une présentation sera faite aux riverains.</i>
Environnement/Voirie/ Bâtiments (Jean-Michel JOSSERAND et Charles BOUCHARD)	<ul style="list-style-type: none"> • Jean-Michel JOSSERAND présente le devis de travaux d'élagage de l'entreprise BARBOLAT qui s'élève à 1 400 € HT – pour le passage rue du Mas Péguet et route de Bourg en Bresse -. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de travaux d'élagage. • <u>Affouages - Tarifs de vente des coupes 2016 & 2017 :</u> Proposition de reconduction des tarifs de vente des coupes à 2 € le stère (1 x 1 x 1 m) et à 5 € le moule (1.33 x 1.33 x 1.33 m). Le Conseil Municipal, accepte cette proposition à l'unanimité. • Compte rendu par Jean-Michel JOSSERAND, suite à la réunion concernant les obligations réglementaires pour les bâtiments publics qui a eu lieu en Préfecture, le jeudi 21 septembre 2017 : <ul style="list-style-type: none"> - RT 2020 : obligation de bâtiments à énergie positive pour le chauffage et l'eau chaude ;

<p>Environnement/Voirie/ Bâtiments (Jean-Michel JOSSERAND et Charles BOUCHARD)</p>	<p>- Accessibilité : délai au 12/09/18 pour déposer le planning des travaux ou aménagements à entreprendre sur l'ensemble des bâtiments communaux. Pas d'obligation pour certains bâtiments classés. - Planning par ERP : 3, 6 ou 9 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> • Zéro phyto : pas d'avancement sur la mutualisation avec la 3CM ; Plus de dés herbant – Il est souhaitable d'acquérir du matériel adapté. Marc GRIMAND suggère de refaire la cartographie de Pizay, pour définir les zones ciblées : où, comment, volumétrie, temps. Travail en liaison avec Terre Fleurie. Pour le prochain CM, il demande à Jean-Michel et Charles de présenter un plan de zonage des espaces verts à entretenir, avec le matériel adéquat => Proposition d'achat de matériel.
<p>CCAS (Isabelle LORIZ)</p>	<p>Opération brioches de l'ADAPEI le week-end des 7 et 8 octobre. 180 brioches ont été commandées à M. POZZOLI. Repas des anciens : samedi 16/12/2017</p>
<p>Bulletin municipal (Isabelle LORIZ Bruno LEBLANC)</p>	<p>Isabelle et Bruno ont contacté les associations afin de récupérer les articles à faire paraître dans le bulletin municipal. Diffusion de l'information aux entreprises et commerces pour transmettre leurs encarts publicitaires à insérer dans le bulletin municipal 2017. La proposition de tarif pour l'insertion d'un encart publicitaire dans le bulletin municipal 2017 est la suivante : 55 € pour l'insertion d'1 pavé publicitaire Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité le tarif proposé.</p>
<p>Ecole (Isabelle LORIZ)</p>	<p>La rentrée scolaire s'est bien passée. Le directeur a pris ses fonctions. Mme Céline MARC remplace l'institutrice des PS/MS. Modification du temps de travail de l'adjoint technique suite à l'abandon des nouveaux rythmes scolaires (TAP) suppression emploi de 13 h hebdomadaires et création d'un emploi d'une durée d'11 h hebdomadaires. (¼ d'h prévu pour nettoyer la cantine). <i>Voir point 5.</i> Nombre d'élèves dans le RPI : 223 Pizay : 88 Bressolles : 102 Le Montellier : 33</p>
<p>Sécurité (Vincent BRUN)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité école : Il convient d'envisager un moyen d'alerte pour l'école alerte/ intrusion / attentat agression : Talkie-walkie (système d'alerte « silencieux »), • Plan d'accessibilité des ERP (Etablissement Recevant du Public), personnes à mobilité réduite. Commission à réunir : Bruno, Olivier et Vincent Mise en place d'un dossier public d'accessibilité, document papier que l'on peut laisser devant l'ERP.

.../...

Sécurité (Vincent BRUN)	<ul style="list-style-type: none"> • Régularisation des dossiers de demandes d'autorisation pour les bureaux mairie et bibliothèque, en cours. • DECI Défense Extérieure Contre l'Incendie : création d'une commission qui fait le point des différents moyens extérieurs de lutte contre l'incendie. Cette compétence du SDIS de l'Ain, a été transférée à la commune. <p>Avec l'aide des pompiers, recensement des PI (poteaux à incendie) : afin de vérifier le débit, les sorties par rapport au nombre d'habitations– mettre des solutions en face, éventuellement nouveaux poteaux.</p> <p>Réaliser un état des lieux. Faire un plan.</p>
-----------------------------------	---

2- ENEDIS (ERDF) – nouveau compteur Linky

Marc GRIMAND procède au compte rendu de la réunion du 12 septembre 2017 à Le Plantay.

ERDF, devenue Enedis, est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Enedis procède actuellement à la modernisation des compteurs d'électricité. Les compteurs communicants sont nécessaires pour l'avenir des réseaux électriques. Ils ouvrent les possibilités de produire et consommer différemment. Le réseau doit en effet se moderniser et devenir plus agile pour notamment intégrer les énergies renouvelables qui sont amenées à se développer largement. Les compteurs actuels sont incapables de gérer les nouvelles formes de consommation et production. Sans cette innovation, c'est la qualité de fourniture et de distribution d'électricité qui pourrait être remise en cause.

Au-delà de l'apport indispensable que représentent les compteurs communicants pour la distribution d'électricité à l'avenir, ces derniers signifieront également plus de confort, de services et d'économies pour les consommateurs.

La plupart des opérations pour lesquelles nous avons besoin aujourd'hui de prendre rendez-vous pourront être réalisées à distance sans dérangement et souvent à un coût moindre :

- des relevés de consommation automatiques quotidiens à distance, permettant de ne plus avoir de factures estimées, sources de nombreuses contestations clients ;
- des interventions rapides, en 24h sans rendez-vous : mise en service, modification de puissance, ... La Commission de régulation de l'énergie, dans une délibération de mars 2016, a par ailleurs annoncé que de nombreuses prestations réalisées par Enedis (mise en service, augmentation de puissance, etc.) verront leur coût diminuer avec les compteurs Linky et donc une réalimentation plus rapide des clients ;
- un meilleur diagnostic des pannes et donc une réalimentation plus rapide des clients;
- une protection des installations clients en cas de surtension sur le réseau.

Informations techniques des plannings dans le département de l'Ain ainsi que le déploiement Linky sur notre commune. Installation dans les foyers d'ici environ un an, un an et demi.

Refus de certaines communes. Mais il s'agit de directives européennes... Les délibérations prises n'ont pas été validées.

Critiques observées :

- "Appareil qui émet des ondes" = > bien moins qu'un micro-ondes, fer à repasser, etc. Compteur communicant 1 mn par jour seulement.
- Surveillance (côté intrusif) ? => la communication par courant porteur s'arrête au compteur.
- Moyen de gestion de la production d'énergie pour éviter les pertes.
- Propositions éventuelles de suivi et d'intervention à partir des portables de la consommation.

3- Débat public – projet de restructuration

M. le Maire présente l'invitation au débat public du 04 novembre 2017.

" Le devenir de nos petites communes vous le savez est en débat depuis quelques années. A ce jour, nous n'avons pas encore d'informations ou de perspectives suffisantes pour en mesurer toutes les conséquences, en particulier pour les compétences qui resteront à exercer à notre échelle. Quant aux capacités financières de fonctionnement et d'investissement allouées par l'Etat, nous allons être optimistes et espérer que la stabilité des recettes, après toutes les restrictions que nous avons subies, sera au rendez-vous.

Un projet de loi portant réorganisation des structures locales est en préparation indépendamment de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) déjà en application. Néanmoins, nous avons travaillé à partir d'une étude de cadrage urbain à l'élaboration d'un projet de restructuration du centre-bourg de notre village, de création d'un nouveau groupe scolaire et de redistribution des surfaces ainsi libérées.

Une présentation de ce projet en support à un **débat public** destinée à recueillir vos commentaires, envies, motivations et perspectives de développement que vous souhaiteriez donner à votre cadre de vie : Réunion **samedi 4 novembre à 10h.** “

Les invitations ont déjà été distribuées dans les boîtes aux lettres des administrés.

Tour de table pour l'organisation de cette demi-journée => La participation de chacun est à confirmer.

Isabelle LORIZ et Marc GRIMAND ont rencontré M. NANCHI, Conseiller régional, premier vice-président de la commission Finances. Ont été abordés les possibilités de subventions, groupe scolaire, parking, espaces sportifs, ludiques. Une nouvelle entrevue est programmée. D'autres contacts ont été pris avec les services de l'état.

4- Finances

4- 1 - Finances – Budget eau potable – Abonnement mensuel compteur

Pour faire face au coût d'installation des nouveaux compteurs et au coût d'entretien des réseaux d'eau potable et diverses autres fournitures, M. Chung Tong WONG propose au Conseil Municipal d'augmenter le coût de l'abonnement de la **location** mensuelle des **compteurs** de 0.796€ / mois, soit 9.55 / an HT.

Rappel de l'ancien tarif : 1.204 € par mois

Proposition du nouveau tarif : 2 € par mois

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette nouvelle tarification pour la facturation 2018.

4- 2 - Finances – Décision modificative, prélèvement FPIC (3CM)

Le Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Sont contributeurs au FPIC : les ensembles intercommunaux ou les communes isolées dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées :

1. Pour approfondir l'effort entrepris en faveur de la péréquation au sein du secteur communal ;
2. Pour accompagner la réforme fiscale en prélevant les ressources des collectivités disposant des ressources les plus dynamiques suite à la suppression de la taxe professionnelle.

M. Chung Tong WONG explique qu'une DM est nécessaire pour compenser l'insuffisance de budget pour le FPIC, budgété 11 000 € => montant à payer : 11 450 €

Il propose la Décision Modificative suivante :

Budget de fonctionnement :

En dépenses :

Article 739223 + 11 450 €

Article 739118 - 11 000 €

En recettes :

Article 73111 + 450 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition de DM.

4- 3 - Finances – Appel à subvention RASED

Subvention de l'antenne RASED de Tramoyes pour 2017-2018 :

Pour les interventions de Nadège GONZALES, psychologue scolaire.

Subvention de 1 € par enfant habitant la commune de Pizay inscrit à l'école dans le RPI pour le Réseau d'Aides Spécialisés aux Elèves en Difficulté.

Soit : 88 €

Cette subvention n'est pas obligatoire. Elle a été instaurée avec l'accord des Maires du secteur d'intervention de l'antenne RASED de Tramoyes pour aider cet organisme à acquérir du matériel de fonctionnement, financer les frais de déplacement et payer certaines prestations destinées à aider les enfants signalés en difficulté.

La validation pour l'année 2017-18 et la reconduction pour l'année scolaire 2018-19 sont votées à l'unanimité par le Conseil Municipal

4- 4 - Finances – Préparation du D.O.B. (Débat d'Orientation Budgétaire)

En vue de la préparation du vote du budget 2018, M. le Maire demande au conseil de préparer ses différentes demandes et projets à intégrer dans le débat. Propositions à envoyer par mail à Chung Tong WONG.

5- Ressources Humaines - Suppression d'emploi suivie d'une création d'emploi

La suppression des nouveaux rythmes scolaires (TAP) entraîne une diminution du temps de travail d'un agent de la collectivité, adjoint technique 2^{ème} classe.

Nous devons procéder à la suppression de l'emploi d'une durée hebdomadaire de 13 h, suivie de la création d'un emploi d'une durée de 11 h hebdomadaires.

A cet effet, Il y a lieu de prendre une délibération et de fixer un nouveau tableau des emplois.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette modification du temps de travail d'un agent de la collectivité.

6- Informations diverses (RDV et événements)

- Demande de partenariat entre la MFR Domaine de La Saulsaie et la commune de Pizay pour une collecte de sang

Projet pédagogique, proposition de partenariat afin de développer les liens avec les communes et de favoriser la dynamique du territoire.

En partenariat avec l'EFS (Etablissement Français du Sang) Confluence.

Création d'une affiche de communication, validée par l'EFS.

Date de la collecte de sang : jeudi 1^{er} mars 2018

Cette initiative est accueillie favorablement par le conseil municipal.

- Comité de pilotage (COPIL) lancé par la 3CM concernant le lancement de l'étude préalable au transfert de la compétence eau potable, concernant les réseaux (production et stockage déjà transférés)

Réunion le 29 septembre 2017

Mission confiée à un cabinet d'études.

Fin de collecte des données pour le 22 octobre 2017.

Transfert de la compétence eau potable effectif au 1^{er} janvier 2020 (loi NOTRe).

Au préalable, installation de capteurs sur 1 à 2 poteaux à incendie, pendant 1 semaine afin de mesurer la pression.

- Enquête publique pour l'extension de la carrière. Exploitants : GRANULATS VICAT

Prochaines dates des réunions publiques à la salle des fêtes :

- Mercredi 4 octobre de 9h45 à 11h45
- Samedi 14 octobre de 10h à 12h
- Vendredi 20 octobre de 15h15 à 17h15

- Visite de Madame la Sénatrice de l'Ain, Sylvie Goy-Chavent

Dans le cadre de son mandat de Sénatrice, Mme Goy-Chavent a souhaité faire un point avec les élus locaux de son territoire. Elle était sur notre secteur le jeudi 28 septembre 2017.

Rencontre à Pizay à 10h30, où 3 points ont été abordés : le projet de restructuration du centre-bourg et de délocalisation du groupe scolaire – la nuisance des aéroports Lyon St Exupéry – la constatation de beaucoup de temps de travail en mairie consacré à l'urbanisme pour le compte des notaires, avocats, agents immobiliers.

Nous communiquerons ultérieurement les réponses apportées par Mme la Sénatrice.

- Radar pédagogique installé depuis le 21 septembre 2017 pour une durée de six semaines. *Bilan en fin de période.*

- Vogue annuelle organisée par les conscrits, les 15 et 16 septembre 2017.

Un don des forains de 50 € a été fait au CCAS pour le dédommagement des consommations électriques.

- Acoustic Music Club : Prochain rendez-vous le vendredi 13 octobre 2017.

- Pour rappel : Spectacle communautaire de la 3 CM, « ZAC en Scène » les 6 et 7 octobre 2017.

- Comité de Jumelage de Montluel et des communes avoisinantes

Accueil dans le cadre du jumelage franco-allemand (Ostfildern) de 170 personnes à la ferme FOURMY. Atelier confection tartes, allumage du four. Marc GRIMAND remercie M. et Mme FOURMY pour leur hospitalité, leur chaleureuse contribution ; ainsi que M. Georges COTE pour l'aide qu'il a apporté à la conduite du four. Remerciements également aux différentes sociétés et associations qui ont prêté gracieusement matériels et équipements.

- A noter :

- Vœux du Maire : 16/01/2018, à 19 h
- Prochains CM : Mardi 07 novembre à 19h30
Mardi 19 décembre à 19h30

7- Divers

➤ Intervention de Bruno LEBLANC (en collaboration avec Vincent BRUN) qui présente une vidéo de l'opération « voisins vigilants » :

Sur inscription, il s'agit d'un mouvement citoyen volontaire, reposant sur la bienveillance.

Selon le ministère de l'intérieur -40% de cambriolages dans les quartiers référencés.

Il existe aussi un « Service mairie vigilante » : aide, outils de communication, alertes...

En lien avec la police municipale. Projet à suivre.

- Négociations chez Orange => le contrat pour le portable d'urgence a été supprimé.
- AG Terre Fleurie le 19/10 à 19 h
- Marché de Noël (marché du village) : dimanche 10/12

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance levée à 22h05.